



**Procès verbal de la réunion du quartier de Gaillemarde
Le 26 janvier 2016**

Présents : Christophe Dister, Bourgmestre empêché
Josiane Fransen, Echevine
Isabelle Hinderyckx, Echevine
Yolande Deleuze, Echevine
Robert Lefebvre, Echevin délégué pour le Bourgmestre empêché
Didier Van Den Brande, Echevin
Jean Marie Caby, Président du CPAS
Véronique Gontier, agent communal.

Monsieur Christophe Dister ouvre la séance par l'exposé de l'ordre du jour :

1. Drève de la Ramée, état d'avancement des travaux
2. Accès au ring, Chemin du Pachy.
3. Piste cyclable au Chemin de Gaillemarde.
4. Propriété Vlaver Invest s.a., chemin des Garmilles.
5. Projets Atenor – Poste et Piscine communale.
6. Travaux de l'IBW sur le collecteur des eaux usées.
7. Agenda.
8. Vos questions.

Afin de préparer au mieux les réunions, les habitants ont la possibilité d'envoyer leurs questions avant la réunion. Celles-ci seront reprises par thème en fin de procès-verbal.

Le PV des réunions est accessible sur le site internet de la Commune, après chaque réunion, ainsi qu'un tableau reprenant l'évolution, le suivi des demandes des citoyens (onglet « Vie pratique » - « Comité de quartier »).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'agent traitant, Madame Véronique Gontier, 02/634.30.90 – veronique.gontier@lahulpe.be.

1. Drève de la ramée, état d'avancement des travaux

Le cahier spécial des charges des travaux est rédigé. La Commune a entrepris les démarches pour l'obtention de subsides afin de réduire les coûts communaux. Les travaux sont envisagés pour 2016.

2. Accès au ring via le Chemin du Pachy, proposition de fermeture par Monsieur Lefebvre Robert.

Des riverains ayant reçu un avis de fermeture de l'accès au ring par le Chemin du Pachy expriment leur désaccord sur le projet. Une réunion d'information s'est tenue avant la réunion de quartier avec Monsieur Robert Lefebvre.

Monsieur Lefebvre cède la parole à un riverain du quartier, Monsieur Keusterman, qui a pris contact avec certains habitants et souhaite faire une proposition au Collège Communal et aux riverains. Sa présentation est jointe au présent procès-verbal. L'objectif repris dans la présentation est de travailler sur la réduction du trafic dans Gaillemarde et sur la réduction de la vitesse.

Monsieur Dister propose à l'assemblée de se concerter entre eux, et via l'asbl Hameau de Gaillemarde, en vue de faire une proposition de solution qui convient le mieux au quartier, le Collège examinera et mettra en œuvre ce qui est praticable légalement.

Monsieur Keusterman propose d'être le porte-parole du hameau sur ce sujet, les riverains présents acceptent cette proposition.

Question :

Est-il possible de placer un panneau à la sortie du ring « interdit aux camions d'un certain tonnage », la demande sera faite auprès de la région wallonne.

Question :

Possibilité de placer la Promenade du Val d'Argent et la Rue du Moulin dans les 2 sens pour ralentir la vitesse ? les voiries semblent trop étroites, vérification sera faite.

Question :

GPS, comment donner l'information de ne pas passer par le Chemin du Pachy en cas par exemple de circulation locale ? il est possible de donner l'information à la région wallonne.

Question :

En cas de circulation locale, si vous n'habitez pas la rue, vous ne pouvez en principe pas passer, comment faire ? la circulation locale concernerait le hameau pas une seule rue.

Question :

Possibilité d'élargir l'entrée et la sortie du Chemin ? pas possible car le département de la nature et des forêts, gestionnaire de la forêt de Soignes s'y oppose.

Question :

Casse vitesse à la rue C. Delpierre, 3 bacs à fleurs seraient à remettre ? Il est convenu en réunion que le hameau reviendra vers le Collège communal avec des propositions.

3. Piste cyclable au Chemin de Gaillemarde

Une piste cyclable sera aménagée au Chemin de Gaillemarde, pour l'instant le dossier est en attente car l'investissement est trop important. Délai de réalisation 2016-2017.

4. Propriété Vlaver Invest s.a., Chemin des Garmilles

Pas de nouveaux éléments pour l'instant.

5. Atenor, site des anciennes papeteries - Poste et Piscine communale

La société Swift a quitté les bâtiments de la rue F. Dubois et a vendu le site, depuis janvier 2015.

La société va concentrer ses activités sur les sites *Adèle* et *Solvay*. Les entrepôts vides représentent environ 20.000 m². Au plan de secteur, ce site est en zone industrielle, avec un périmètre Natura 2000. Il y a un projet de réaffectation de la zone en une affectation mixte, principalement **logements** et **services**. Logements : projet de construire +/- 200 appartements. Services : projet de construire notamment une salle culturelle polyvalente, accessible également aux associations.

Le site a été vendu à la société Atenor. Atenor est aussi le propriétaire de l'Office Park Nysdam. Le Collège Communal pense qu'il est important de créer de l'habitat de type différent, c-à-d :

- Qui permet de devenir plus vite propriétaire
- Un logement moins cher.

Pour l'instant, le projet est en cours dans le cadre d'une procédure de PCAR, plan communal d'aménagement révisionnel (révision du plan de secteur, situation complexe de par l'affectation du site en zone industrielle).

Atenor a présenté au Collège et à la population un projet, dans le cadre d'une réunion de consultation publique préalable à l'étude d'incidence sur l'environnement. Propositions :

- Remettre à ciel ouvert l'Argentine
- Créer un éco quartier
- Laisser intact la zone Natura 2000
- Développer des petites unités d'habitation dans un parc.

Le cadre l'ensemble du projet sera défini par la Commune. La population sera informée et consultée. Le bâtiment à rue ne sera pas modifié, il gardera ses caractéristiques.

Le projet comprend également le garage Seval.

Ce dossier est administrativement complexe et avancera lentement.

Grand Etang

Le site du Grand Etang fait partie de la vente de la société Swift. Il n'est pas exclu qu'un jour le site soit cédé à la Commune. Dans ce cas, la Commune attend que le site soit remis en état, l'étang ayant subi d'importantes pollutions. L'envasement y est conséquent.

10 ha classés Natura 2000, constat > une pollution par des déversements (en période de pluie) du réseau d'égouttage de La Hulpe et Overijse, via le thalweg du Chemin Long.

A ce jour, des recherches ont été réalisées en partenariat par la Commune, le CRA et l'IBW en vue d'une SOLUTION.

Phase1. → dérivation des écoulements de crue vers les eaux courantes de la rivière Argentine pour stopper la source de pollution.

Phase 2. → envisager les pistes de dépollution au vue de la situation stabilisée.

Entre-temps, les partenaires cherchent les possibilités de subsideation.

Question :

Le site du CPAR de La Hulpe sera-t-il destiné à être bâti ?

Non, le laboratoire va partir à Wavre, le bâtiment contenant l'actuel laboratoire sera transformé en logements. L'école horticole reste de manière inchangée, les serres également. Le Collège Provincial est ouvert à tout projet citoyen sur ce site.

Question :

Quid du trafic supplémentaire occasionné par le nouveau projet Atenor ? Les activités de Swift drainaient déjà 450 à 500 voitures, cela ne sera pas plus, du parking est prévu en fonction des habitations et en sous-sol.

Poste

Le bureau de poste restera à La Hulpe. Mais le bureau de tri sera à Braine L'Alleud.

Projet d'achat du bâtiment par la Commune. La poste resterait devant.

Possibilité de création de 150 places de parking en sous-sol sur 2 étages : 100 places seraient du parking gratuit, et 100 places seraient louées aux riverains à l'année.

Le bâtiment serait dédié à :

1. la poste (location)
2. la police locale (location)
3. l'extension de l'école communale
4. des logements, appartements à l'étage

Le Collège Communal réfléchit le projet pour accueillir du parking et du logement à prix raisonnables. Divers subsides seront sollicités notamment la Province du Brabant Wallon.

Piscine communale

La future piscine communale jouxtera l'actuel centre sportif, elle va s'intégrer au bâtiment existant en étant un lien entre le centre sportif et le tennis. Aucune perte de stationnements car suite à la réaffectation du site "Kodak" situé en face, 130 places de parking seront réservées pour le centre sportif.

Le projet de piscine comportera deux niveaux : un niveau avec la piscine, un niveau avec notamment salle de danse, salle de fitness. Les dimensions de la piscine : 16m L x 6m l. La piscine va permettre des cours de natation pour les élèves des écoles, pas de bassin de compétition, aquagym, bébés nageurs, fitness, hydrothérapie...

Ce projet a pour objectif d'être supportable financièrement en réduisant au maximum deux postes de coûts les plus importants dans la gestion d'une piscine c-à-d le personnel et l'énergie.

Une piscine de moins de 100m² (notre cas) ne nécessite pas de maître nageur en permanence. Les énergies renouvelables telles la cogénération seront utilisées. Un maximum de subsides sera également rassemblé : subsides provinciaux (accord verbal) et subsides régionaux, recherches et contacts en cours.

Ce projet ne pèsera pas lourd sur les finances communales (car subsides, pas de maître nageur en permanence et énergie renouvelables), il est à l'étude depuis des années, et permettra une économie estimée à 40.000€ en termes de transport des classes scolaires vers des piscines situées hors de la Commune.

Timing : démarrage en 2017.

6. Travaux sur le collecteur longeant l'Argentine

Cet été des travaux ont été réalisés au niveau du collecteur longeant l'Argentine à Gaillemarde. Il s'agissait d'une fuite, l'IBW est intervenue dans le courant de l'été.

Ce qui a permis de constater peu de rejets d'eaux usées. Un inventaire des raccordements à l'égout sera réalisé sous peu par le service des travaux de la Commune, à Gaillemarde et dans tous les autres quartiers.

7. Dates importantes des activités à La Hulpe

14 mai 2016 : journée Cœurs d'Artistes

15 mai 2016 : brocante de Gaillemarde

24 et 25 juin 2016 : Eté au Village

9-10-11 septembre 2016 : Toots Festival.

8. Vos questions

Le résumé des questions posées au préalable par les habitants sont reprises par thème dans la présentation power point, des réponses ont été formulées au fil de la présentation et des interventions en salle (voir dans le procès-verbal).

1. Comptes rendus du Conseil Communal consultables sur le site de la Commune ?
Madame Deleuze s'en charge.

2. Y-a-t-il une liste des chiens dangereux ? oui elle est reprise dans le règlement général de police administrative.

3. Possibilité de créer des boîtes à livres ? la riveraine rencontre Mme Fransen pour ce projet.

4. Possibilité de créer une plaine de jeux pour enfants ? à réfléchir, où ?

5. Quid de l'enquête publique relative au plan d'actions, bruit de l'aéroport de Bruxelles national, l'enquête a été annoncée sur le site de la Commune et aux valves communales.

6. Problème de stationnement à la Promenade du Val d'Argent ! Règle : un espace de 3 mètres de large en voirie doit être disponible en tout temps, à vérifier ce qui est possible.

7. Les riverains demandent un espace valve supplémentaire : le service cadre de vie examine la possibilité et l'endroit de placement (place ?).

Monsieur le Bourgmestre clôture la séance,

Pour le Collège Communal,

Christophe Dister, le Bourgmestre empêché.